le grand Toulouse
communauté urbaine



Plan Local d'Urbanisme

2ème Révision approuvée le 15 décembre 2005
1ère Modification et Révision simplifiées approuvées le 21 décembre 2006
2ème Modification approuvée le 20 mars 2009

3ème MODIFICATION

Approuvée le 16 décembre 2010

3e - Orientation d'aménagement

Résidence « Dunum », place de Verdun

VILLE de BLAGNAC

le grand toulouse
1, place de la Légion d'honneur B.P. 35821
31505 Toulouse Cedex 5
www.grandtoulouse.fr

Le PLU est élaboré avec l'assistance de l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire Toulouse Aire Urbaine

Commune de Blagnac

ENJEUX URBAINS POUR LA RÉSIDENCE DE «DUNUM », PLACE DE VERDUN



Mai 2010

1. Objectif

L'objectif de ce document est d'identifier les enjeux fondamentaux pour le projet que la ville souhaite mettre en oeuvre sur l'îlot Cités Jardins, appelée Résidence de «Dunum», dans le quartier de la Place de Verdun et de constituer ainsi un socle de base pour les réflexions à venir.

CONTEXTE

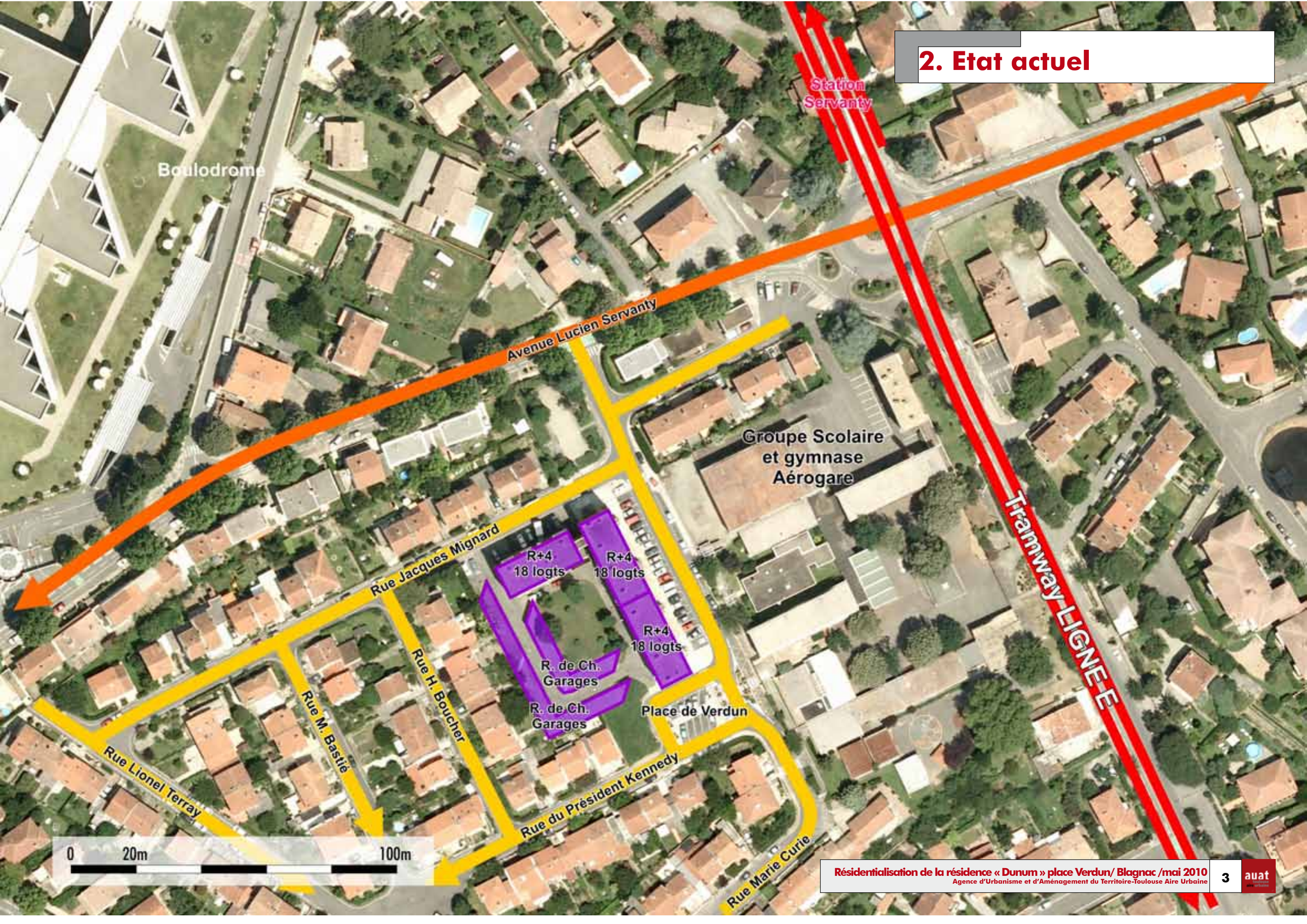
Situé au Sud du territoire communal de Blagnac, cet îlot de plus de 4 000 m² accueille de l'habitat avec 48 logements et 32 garages.
Cet îlot se situe dans un quartier résidentiel en face du groupe scolaire et du gymnase «Aérogare».

Ce secteur bénéficie de la proximité de la route de Grenade et est desservi depuis l'avenue Servanty vers la Place de Verdun.
Le projet de ligne E de tramway prévoit le passage du transport en commun en site propre sur la route de Grenade avec une station au carrefour avec l'avenue Servanty.

OBJECTIF

L'objectif du projet de renouvellement de la Résidence de «Dunum» est de permettre une bonne insertion et liaison urbaine et architecturale de nouveaux bâtiments dans son quartier et d'assurer une bonne transition des espaces publics.

2. Etat actuel



3. Schéma d'intention

① Traiter le lien avec les riverains par des aménagements paysagers de qualité

② Traitement paysager de l'espace privé ou public

③ Entrées préférentielles des immeubles

④ Entrée sur la parcelle

⑤ Retraitement paysager de l'espace public

Hauteur maximum autorisée 15m

Bâtiments en alternance R+1(7m) à R+2(9m)

Station Servanty

Avenue Lucien Servanty

Groupe Scolaire et gymnase Aérogare

Tramway LIGNE E

Bâti à l'alignement ou en retrait

15m

Bande paysagère

Bâtiments en alternance R+1(7m) à R+2(9m)

Hauteur maximum autorisée 15m

Retrait bati 4m minimum

Retrait bati 4m minimum

Retrait bati 4m minimum (hors murs traînes parking)

Place de Verdun

Rue Jacques Mignard

Rue H. Boucher

Rue M. Bastié

Rue Lionel Terray

Rue du Président Kennedy

Rue Marie Curie

0 20m 100m